

VILLE DE BOUXWILLER

67330

09/2016

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 septembre 2016

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 21 Procurations : 6

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM (à partir du point 4)
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- * M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- * M. FATH Stéphane
- * M. FRITSCH Daniel
- * Mme GATAUX Nathalie
- * Mme GOETZ Joëlle
- * Mme HAMM Danielle
- * M. HUMANN Marcel
- * Mme JACKY Sylvie
- * M. LANG Jérôme
- * Mme MEHL Elodie
- * M. MEYER Marc
- * Mme ÖZDEMIR Fatma
- * Mme SIEFER Astride
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^e Adjoint (procuration M. JANUS Alain)
- * Mme MEHL Louisa (procuration Mme HAMM Danielle)
- * Mme REIXEL Anny (procuration Mme SIEFER Astride)
- * Mme SCHWEITZER Laetitia (procuration Mme GATAUX Nathalie)
- * M. SUTTER Mathieu (procuration M. TOUSSAINT Daniel)

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Marc Riehl est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 21 juillet 2016

Le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2016. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner**1) Dossier N° 0021 : Bâti 7, Rue de l'Eglise à Bouxwiller**

- * Section : 2
- * Parcelle : 36
- * Superficie totale : 1,63 ares
- * Prix de vente : 203 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0022 : Bâti 57A, rue du Fossé à Imbsheim

- * Section : 27
- * Parcelle : 395/96
- * Superficie totale : 6,61 ares
- * Prix de vente : 140 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 0023 : Bâti 22, Rue Jules César à Bouxwiller

- * Section : 10
- * Parcelle : 116A, 116B, 116C
- * Superficie totale : 21,6 ares
- * Prix de vente : 212 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Demande de subvention de l'association «L'automne étonne»

A l'initiative de plusieurs acteurs culturels du territoire, une association nommée « L'automne étonne » a été créée en vue d'organiser un festival sur le Pays de Hanau. Ce festival intitulé, comme l'association « L'automne étonne », proposera près de 25 évènements entre le 30 septembre et le 9 octobre 2016, dont environ la moitié aura lieu à Bouxwiller. Ces évènements (concerts, spectacles, expositions, animations...) seront animés par des acteurs locaux (association A nos Arts, Théâtre du Marché aux Grains, artistes locaux...). Le budget prévisionnel du festival s'élève à environ 20 000 € et l'association « L'automne étonne » sollicite la Ville pour une participation au financement de ce festival.

Par 18 voix pour, 7 abstentions (Astride Siefer procuration Anny Reixel, Elodie Mehl, Marcel Humann, Nathalie Gataux, Stéphane Fath Bernard Veit) et une voix contre (Marc Riehl), le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association « L'automne étonne » une subvention de 5 000 € pour l'organisation de ce festival.

Les conseillers qui se sont abstenus déclarent ne pas être en opposition au festival mais s'abstenir en raison du montant de la subvention jugé trop élevé et du délai tardif avec lequel la demande a été établie.

Point 5 : Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable à Bouxwiller et Riedheim**Rue d'Imbsheim à Bouxwiller :**

En un an (entre mai 2015 et mai 2016), la Lyonnaise des Eaux est intervenue deux fois pour réparer des fuites sur la conduite d'eau potable de la Rue d'Imbsheim à Bouxwiller. Lors des affouillements, il a été constaté un fort état de corrosion de la conduite allant jusqu'à une dégradation complète de la fonte grise sur certains segments.

La rue d'Imbsheim se situe dans un secteur au sous-sol très agressif en raison de sa proximité avec le terril des anciennes Mines de Bouxwiller. Des travaux ont déjà été réalisés pour les mêmes raisons en 2014 rue du Clos des Seigneurs et le renouvellement des conduites de la rue d'Imbsheim constituerait le dernier renouvellement de canalisations en fonte grise localisées dans ce secteur au sous-sol agressif.

Un tronçon de 320 ml de conduites est à renouveler, pour un montant estimatif de 105 142 € HT.

Grand-Rue à Riedheim

Le Conseil Départemental a prévu de réaliser en 2017 des travaux de réfection des enrobés dans la Grand-Rue à Riedheim (RD 232 traversant le village). Sous ce tronçon de route, le réseau d'eau potable en fonte grise date d'environ un demi-siècle et donne des signes de faiblesse (4 fuites ont été traitées ces 15 dernières années). Il s'agit du segment de réseau où des travaux de renouvellement seraient les plus urgents à Riedheim et il est cohérent de profiter des travaux du Conseil Départemental pour intervenir au même moment. 125 ml de canalisation sont à renouveler pour un montant estimatif de 45 923 € HT de travaux.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit comme suit :

Dépenses	€ HT
Grand-Rue à Riedheim	45 923 €
Rue d'Imbsheim à Bouxwiller	105 142 €
Total dépenses	151 065 €

Recettes		€ HT
Agence de l'Eau Rhin Meuse	37%	55 894 €
Ville de Bouxwiller*	63%	95 171 €
Total dépenses	100%	151 065 €

* Possibilité de bénéficier d'un prêt à taux zéro pour le préfinancement du solde à charge de la commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce sur la réalisation de ces travaux de renouvellement de réseau rue d'Imbsheim à Bouxwiller et Grand-Rue à Riedheim,
- valide le plan de financement de l'opération,
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à ce projet,
- autorise le Maire à contracter un prêt à taux zéro pour le financement de l'opération.

Point 6 : Avenant au marché de travaux de rénovation BBC de l'Ecole Elémentaire de Bouxwiller

Le marché de travaux de rénovation BBC de l'Ecole Elémentaire de Bouxwiller a nécessité des avenants détaillés dans les tableaux ci-dessous pour lesquels les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis lundi 5 septembre 2016 ont donné un avis favorable.

Lot n°15 Electricité - Avenant n°1

Entreprise Sovec Nord Alsace		
	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	11 394,00	13 672,80
Montant de l'avenant n°1 (21,69 %)	2 471,00	2 965,20
Montant total	13 865,00	16 638,00

Lot n°18 VMC - Avenant n°1

Entreprise Sanergest		
	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	35 549,66	42 659,59
Montant de l'avenant n°1 (26,52 %)	9 427,33	11 312,80
Montant total	44 976,99	53 972,39

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces avenants.

Point 7 : Demande de subvention de l'Ecole de Danse de Bouxwiller

L'Ecole de Danse de Bouxwiller a effectué des dépenses d'investissement en 2015 à hauteur de 1 046,74 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'investissement de 105 € à l'Ecole de Danse de Bouxwiller.

Point 8 : Demande de subvention de l'Association de Pêche et Pisciculture de Bouxwiller

L'Association de Pêche et Pisciculture de Bouxwiller a effectué des dépenses d'investissement en 2015 à hauteur de 1 320 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'investissement de 132 € à l'Association de Pêche et Pisciculture de Bouxwiller.

Point 9 : Changement de coefficient de deux postes

En raison de directives nationales concernant la sécurité des écoles dans le cadre du plan Vigipirate, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de deux postes d'agents en fonction à l'école maternelle d'Imbsheim permettant une présence renforcée avant et après la classe.

Aussi, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'augmenter le coefficient d'emploi du poste d'ATSEM de 1^{er} classe de 27,77/35^e à 27,88/35^e,
- d'augmenter le coefficient d'emploi du poste d'Adjoint technique de 2^e classe de 19,57/35^e à 20,33/35^e.

Point 10 : Suppression du poste d'ingénieur principal

En séance du 21 juillet 2016, le Conseil Municipal créait un poste d'ingénieur principal à compter du 19 septembre 2016 afin de pallier le départ à la retraite du Directeur Général de Services prévu le 1^{er} octobre 2016.

La personne recrutée s'étant désistée et le choix du futur Secrétaire Général s'étant porté sur l'actuel Secrétaire Général Adjoint, ce poste d'ingénieur principal n'a plus lieu d'être et le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le supprimer.

Vu,
le secrétaire de séance

